|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Appel d'offre - Fourniture d'expertise en externalisation 24/08 | | | |
| Ligne budgétaire/Projet | WP2024 2 .3 Qualifications | | |
| Titre de la mission | Améliorer l'équivalence et la transparence des diplômes d'EFP algériens, y compris des informations clés sur le système national de certification et sur la validation des acquis de l’expérience | | |
| Services demandés | Un expert national spécialisé en éducation et formation professionnelles et systèmes de certifications en Algérie pour analyser les aspects clés pour améliorer l'équivalence internationale des diplômes d'EFP, y compris des rapports sur le système national de certification et sur la validation des acquis de l’expérience conformément aux modèles de rapport mis à disposition. | | |
| Livrables | **Un rapport en français** , composé de quatre parties qui se terminent par un résumé et des propositions d'actions de suivi préparées par l'ETF :     1. Aperçu du système de certification algérien     L'ETF n'a pas surveillé le système de certification de l'Algérie car le pays n'a pas développé ni adopté de CNC. La transparence des certifications peut être renforcée par une meilleure compréhension du système de certification. Le rapport doit commencer par une description générale du système de certification de l'Algérie couvrant les certifications pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, l'enseignement professionnel, la formation professionnelle et l'apprentissage des adultes, en utilisant si possible les éléments pertinents de [l'Inventaire mondial des cadres nationaux et régionaux des certifications](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386929.locale=en) (*Global Inventory of National and Regional Qualification Frameworks*) pour permettre une comparaison internationale.     1. Assurance qualité, normes et référentiels, évaluation et certification des diplômes de l'enseignement et de la formation professionnels     Le deuxième chapitre d'environ 15 pages devrait fournir plus de détails sur la manière dont les diplômes d'enseignement et de formation professionnels sont développés, maintenus et utilisés, notamment sur la manière dont la confiance mutuelle, la pertinence et l'assurance qualité des certifications de l'EFP sont garanties. L’essentiel est de déterminer si et comment les personnes certifiées ont effectivement démontré les compétences pertinentes, et si les certifications peuvent être véritablement considérées comme un indicateur des compétences.       1. Validation des acquis de l’expérience en Algérie     La validation des acquis de l’expérience est importante pour mieux utiliser les compétences disponibles, et pas seulement celles qui ont été certifiées par des parcours d’apprentissage formels. L'Algérie a piloté la validation des acquis de l’expérience depuis 2004. Il n'existe pas encore de rapport comparable au niveau international sur le VAE en Algérie. L'ETF souhaite utiliser les informations disponibles et certains entretiens ciblés pour rédiger un rapport national de 15 pages maximum qui soit conforme et comparable aux [chapitres nationaux de l'Inventaire européen sur la validation des acquis de l’expérience](https://www.cedefop.europa.eu/fr/country-reports/european-inventory-on-validation).       1. Transparence internationale et reconnaissance des diplômes d'EFP algériens     Le dernier chapitre de l'étude, d'une longueur maximale de 15 pages, tentera de tirer les leçons des pratiques actuelles de reconnaissance des qualifications professionnelles algériennes à l'étranger et des opportunités créées actuellement par les tendances émergentes en matière de reconnaissance, notamment sur   1. Comprendre l’efficacité des pratiques actuelles 2. Proposer des améliorations en matière d’information sur les certifications et capitaliser sur les tendances émergentes pour la reconnaissance internationale des certifications de l’EFP | | |
| Date de début | Septembre 2024 | Date de fin | 31 janvier 2025 |

## Informations de fond

La Fondation européenne pour la formation (ETF) est une agence de l'Union européenne basée à Turin, en Italie. Elle coopère avec les pays voisins d’Europe centrale et orientale, d’Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d’Asie centrale pour réformer leurs systèmes d’éducation, de formation et de marché du travail afin de soutenir les politiques de relations extérieures de l’UE.

L'Algérie est l'un des plus grands pays partenaires de l'ETF doté d'un important système d'EFP. Au cours des cinq dernières années, l’EFP a gagné en importance en tant qu’outil permettant de remédier aux niveaux élevés de chômage des jeunes. L'Algérie dispose d'un ministère dédié à l'enseignement et à la formation professionnels et de plusieurs agences soutenant l'EFP initial et l'apprentissage des adultes ainsi que des structures régionales. L'Algérie peut s'appuyer sur une vaste expérience en matière de certifications d'EFP basées sur les compétences (depuis 2004, elle met en œuvre l' approche par compétences ). L'offre d'EFP a été diversifiée en accordant une importance particulière à l'apprentissage par le travail et il existe également une expérience en matière de validation des acquis de l’expérience, mais l'Algérie ne dispose pas d'un cadre national de certifications et, compte tenu des structures ségréguées de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, d’enseignement et de formation professionnels et d’apprentissage pour adultes, un CNC n’est pas considéré comme une option viable à court terme.

L'Algérie a développé la Nomenclature algérienne des professions et de l'emploi (NAME), qui décrit les professions et les compétences dans 16 secteurs économiques, permettant également de les relier à l'offre éducative. Cet outil est particulièrement important pour mettre en relation les demandeurs d’emploi et les offres d’emploi et soutient l’orientation professionnelle. Comme il n’existe pas de CNC et que l’ETF n’a pas systématiquement suivi les développements dans le pays. L'ETF n'a pas travaillé spécifiquement avec l'Algérie dans le domaine des certifications, hormis le projet régional Q4M entre 2010 et 2015.

Même si l’économie se diversifie progressivement et abandonne sa dépendance aux combustibles fossiles, la croissance de l’emploi n’est pas encore suffisante pour absorber la population jeune et croissante. L'Algérie est le plus grand pays du Maghreb et il existe un intérêt pour la coopération dans le contexte migratoire. Le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels (MFEP) a exprimé son intérêt pour la reconnaissance des qualifications nationales au niveau international. Ils souhaiteraient recevoir des conseils et un soutien de la part de l'ETF dans cette initiative spécifique.

L'Algérie n'est actuellement pas un pays prioritaire car elle n'a pas signé de partenariat pour les talents avec l'UE, ce qui limite notre capacité à soutenir la reconnaissance et la mobilité vers l'UE. Il s’agit cependant d’un pays important par sa taille et le sujet est très pertinent pour nos travaux actuels sur l’évaluation, la reconnaissance et la validation des compétences dans le contexte de la migration. L'opportunité de coopération permettra également de combler notre manque d'informations sur le système de qualification et la VNFIL en Algérie.

Le secteur de l'EFP est très vaste et couvre des centaines de prestataires et différentes formes de formation professionnelle, de formation continue, d'enseignement professionnel, d'enseignement à distance et d'apprentissage par le travail pour 495 spécialisations. En ce sens, une approche axée sur l’évaluation et la certification des acquis d’apprentissage peut contribuer à créer des liens plus solides entre les différentes parties du système, qui, bien que gouverné par un ministère unique, semble à première vue plutôt fragmenté en termes d’assurance qualité.

L'ETF recherche le soutien d’un expert pour produire un rapport de référence sur l'amélioration de l'équivalence et de la transparence des diplômes d'EFP algériens, comprenant des informations clés sur le système national de certification et sur la validation des formes d’ apprentissage non formels et informels. Ce rapport devrait servir de base à des actions visant à renforcer la transparence et la confiance mutuelle dans les qualifications algériennes de l'EFP, et ainsi contribuer à des processus de reconnaissance plus rapides et plus faciles, offrant aux travailleurs qualifiés intéressés à travailler à l'étranger et dans l'UE et les États membres de l'UE de meilleures possibilités et en même temps remédier aux pénuries de compétences avec le soutien des ressortissants de pays tiers. Comme il s’agit de la première demande dans ce domaine émanant de l’Algérie, l’élaboration du rapport sera soumise à des consultations régulières avec les experts de l’ETF ainsi qu’avec les autorités et experts algériens.

Le rapport global comptera au maximum 60 pages et se composera de 4 chapitres qui devraient être produits consécutivement au cours des 5 prochains mois. La langue du rapport sera le français. Il sera construit en 4 chapitres qui seront complétés par un bref chapitre de conclusions et de propositions d'action à la fin qui sera rédigé conjointement par l’expert et l'ETF.

Afin de promouvoir la comparabilité internationale, l'étude utilisera des modèles de rapport comparables au niveau international, tels que les fiches nationales du GINRQF (le cas échéant) et l'Inventaire européen sur la validation de l'apprentissage non formel et informel pour le premier et le troisième chapitre.

L’étude devrait comporter les chapitres suivants :

Chapitre 1 Aperçu du système de certification algérien

L'ETF n'a pas surveillé le système de certification de l'Algérie car le pays n'a pas développé ni adopté un cadre national des certifications (CNC). La transparence des certifications peut être renforcée par une meilleure compréhension du système de certification. Le rapport doit commencer par une description générale du système de certification de l'Algérie couvrant les certifications pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, l'enseignement professionnel, la formation professionnelle et l'apprentissage des adultes, en utilisant les éléments pertinents de l'[Inventaire mondial des cadres nationaux et régionaux des certifications](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386929.locale=en) (GINRQF) pour permettre comparaison internationale. Ce premier chapitre devrait fournir :

(1) un aperçu des certifications existantes dans l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, l'enseignement professionnel, la formation professionnelle et l'apprentissage des adultes.

(2) un tableau des types de certification par sous-secteur et parcours de progression,

(3) une brève description des contextes politiques et juridiques pertinents, y compris les principales réformes de l'éducation et de la formation et les politiques d'emploi associées

(4) un aperçu de l'utilisation des acquis d'apprentissage en Algérie à travers le système de certification

(5) l'accès à différents types de certification et de parcours de progression, y compris les éventuelles modalités de reconnaissance (partielle) ou d'exemptions pour les études incomplètes, l'expérience pratique ou les études à l'étranger.

(6) le rôle de la Nomenclature algérienne des métiers et de l'emploi (NAME) dans les politiques d'orientation, d'emploi et d'éducation et de formation, et comment les métiers, les compétences et les certifications pourraient être mieux liés

Chapitre 2 Assurance qualité, normes, référentiels, évaluation et certification des qualifications de l'enseignement et de la formation professionnels

Le deuxième chapitre d'environ 15 pages devrait fournir plus de détails sur la manière dont les diplômes d'enseignement et de formation professionnels sont développés, maintenus et utilisés, y compris sur la manière dont la confiance mutuelle, la pertinence et l'assurance qualité des certifications de l'EFP sont garanties.

Cela devrait

(1) Expliquer les liens entre les différents types de certifications de l'EFP et les niveaux de certification de l'EFP et comment ils sont utilisés.

(2) Expliquer les principaux principes, mécanismes et rôles des institutions derrière l'assurance qualité des qualifications de l'EFP, y compris l'établissement de normes et référentiels et le processus d'évaluation sommative et d'attribution. L’essentiel est de déterminer si et comment les personnes certifiées ont effectivement démontré les compétences pertinentes, et les certifications peuvent être considérées comme un indicateur de compétence.

Chapitre 3. Validation des acquis de l’expérience en Algérie

La validation des acquis de l’expérience est importante pour mieux utiliser les compétences disponibles, et pas seulement celles qui ont été certifiées par des parcours d’apprentissage formels. L'Algérie a piloté la validation des acquis de l’expérience depuis 2004, elle a piloté la validation des acquis de l’expérience à travers la validation des acquis professionnels (VAP) entre 2004-2015 et depuis 2018, elle a développé une approche différente à travers la validation des compétences acquises par l'expérience (VCAE). Dans des secteurs tels que l'agriculture, l'artisanat, la pêche et la construction, la VCAE est déjà fréquemment utilisée comme voie d'accès à la certification, mais des obstacles juridiques limitent une reconnaissance plus large. Le soutien à la VAE est fourni par le projet OIT Solifem . L'ETF fait la promotion de la VAE en tant qu'outil visant à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie dans les pays partenaires. Il surveille la VAE dans tous les pays partenaires. Il n’existe pas encore de rapport comparable au niveau international sur la VAE en Algérie. L'ETF souhaite utiliser les informations collectées par Solifem et certains entretiens ciblés pour rédiger un rapport national conforme à [l’Inventaire européen sur la validation des acquis de l’expérience](https://www.cedefop.europa.eu/fr/country-reports/european-inventory-on-validation) couvrant environ 50 pays.

Le rapport doit couvrir :

(1) perspective nationale examinant les approches existantes en matière d'éducation et de formation, de marché du travail et/ou du tiers secteur,

(2) les normes et référentiels utilisés pour l’identification et l’évaluation des compétences en validation,

(3) les rôles des organisations impliquées dans la VAE et la manière dont elles sont coordonnées,

(4) Les prestataires de services de la VAE,

(5) information, sensibilisation et promotion, conseils et orientation,

(6) praticiens de la validation ;

(7) assurance qualité,

(8) Intrants (y compris ressources et financement), produits et résultats pour les bénéficiaires et

(9) méthodes de validation,

(10) utilisation des TIC dans la VAE,

(11) position dans la société de la VAE

Chapitre 4 : Transparence internationale et reconnaissance des diplômes d’EFP algériens

Le dernier chapitre de l'étude, d'une longueur maximale de 15 pages, tentera de tirer les leçons des pratiques actuelles et des opportunités créées par les tendances émergentes en matière de reconnaissance, notamment sur :

A. Comprendre les effets des pratiques actuelles

1. Une analyse du type d'informations actuellement disponibles en ligne à des fins de reconnaissance sur les diplômes algériens de l'EFP sur:
2. réseaux de reconnaissance/centres de reconnaissance des pays clés et
3. les sites Internet des organisations internationales et
4. les sites algériens en anglais et en français,
5. Répertorier les accords de reconnaissance bilatéraux/multilatéraux existants qui incluent les diplômes d'EFP,
6. Commentaires sur les processus de reconnaissance actuels effectués à l'étranger sur la base d'un ensemble d'entretiens/une courte enquête en ligne auprès des évaluateurs de diplômes,

B Capitaliser sur les tendances émergentes

1. Évaluer si les informations disponibles en ligne pourraient devenir plus faciles à accéder, à comprendre et à traiter, notamment en utilisant des solutions informatiques/IA. Contrairement à la reconnaissance académique, la reconnaissance internationale des certifications professionnelles n'est pas encore soumise à des accords internationaux. Des travaux de cadrage sont cependant en cours pour promouvoir des solutions internationales telles que des recherches et des enquêtes menées par le réseau ENIC NARIC, comme le projet BRAVO, et des recherches du CIMEA sur les outils informatiques et d'IA pour la reconnaissance, ainsi que des recherches du Cedefop et de l'ETF sur les informations importantes pour les décisions de reconnaissance et comment comparer les certifications. L'étude devrait identifier comment l'Algérie pourrait intégrer les principales conclusions de ce travail dans sa fourniture d'informations sur les certifications. Par exemple, l'étude pourrait évaluer les possibilités de renforcer les références aux classifications nationales et internationales et aux outils de l'UE (CITE, CITE-F, niveaux de certifications de l'EFP, NAME, ISCO, ESCO, NACE, CEC, ACQF, CV Europass, diplômes numériques), et améliorer les références existantes et bases de données sur les certifications.

Chapitre 5 – Constatations et propositions de suivi (maximum 5 pages).

Les méthodes utilisées sont des recherches documentaires, des entretiens et des consultations (avec l'ETF, des centres de reconnaissance sélectionnés et des acteurs et institutions en Algérie).

## Détails de la mission

L'expert réalisera les activités ci-dessous exprimées en jours de travail qui aboutiront à la production des livrables indiqués dans les délais précisés :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| D escription des livrables et des activités associées | Lieu d'exécution | N. de jours ouvrables | Date limite |
| Soumettre un rapport initial détaillé, sous la forme d'une version annotée du plan du rapport ci-dessus avec une liste des sources proposées, une liste des personnes à contacter, des personnes interrogées et un calendrier détaillé. | Algérie | *2* | Mi-septembre 2024 |
| Préparation du chapitre 1 – texte de 10 pages décrivant le système national de qualification. Suivant en partie le modèle des chapitres nationaux de [l'Inventaire mondial des cadres nationaux et régionaux des certifications (GINRQF)](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386929.locale=en). | Algérie | 8 | septembre 2024 |
| Préparation du chapitre 2 – texte de 15 pages décrivant l’assurance qualité, normes et référentiels, évaluation et certification des diplômes de l'enseignement et de la formation professionnel | Algérie | dix | octobre 2024 |
| Préparation du chapitre 3 – texte de 15 pages décrivant la validation de l'apprentissage non formel et informel en Algérie selon le modèle de chapitre national de l'Inventaire européen | Algérie | dix | novembre 2024 |
| Préparation du chapitre 4 – texte de 15 pages décrivant les pratiques et perspectives actuelles en matière de transparence et de reconnaissance internationales des diplômes d'EFP algériens. | Algérie | dix | décembre 2024 |
| Conclusions et propositions de suivi (maximum 5 pages) | Algérie | 2 | janvier 2025 |
| Nombre total de jours ouvrables |  | 42 |  |

Aucun frais remboursable n'est prévu.

## Profil du ou des experts[[1]](#footnote-2)

Les CV seront évalués en fonction du ou des profils et critères demandés

|  |  |
| --- | --- |
| Catégorie d'expert  LOT 1 Prestation d'expertise | Catégorie I |
| Profil | Chercheur/expert dans le domaine deSystème d’EFP, processus de certification, de validation et de reconnaissance des diplômes et certifications |
| Expérience professionnelle et/ou pédagogique | Au moins dix ans d'expérience professionnelle dans les processus de certification, de validation et de reconnaissance en Algérie et compréhension de la reconnaissance des certifications algériennes à l'étranger.  Expérience dans la planification et la mise en œuvre de la recherche. |
| Expertise spécifique au pays/région, le cas échéant | Très bonne connaissance actualisée de l'EFP, des qualifications, des processus de validation et de reconnaissance en Algérie |
| Autres compétences telles que rédaction/informatique/présentation/compétences d'animation/capacité à travailler en équipe, etc. | Excellentes compétences rédactionnelles (inclure une liste de rapports/publications sur des sujets pertinents pour cette demande ; minimum trois publications). |
| Compétences linguistiques | Niveau français C1  Niveau d'anglais B2 en lecture  Les CV seront présentés au format Europass qui classe les langues de A1 (le niveau le plus bas « de base ») à C2 (le niveau le plus élevé « excellent »). |
| Actifs (facultatif) | Compréhension de l'arabe |

## Veuillez identifier et confirmer :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Implications informatiques/logicielles |  | n / A |
| Droits de propriété intellectuelle |  | n / A |
| Protection des données |  | n / A |
| Disposition verte | Leaf outline | n / A |

1. Les fonctionnaires ne peuvent pas être proposés en tant qu'experts/consultants pour travailler sur des missions de l'ETF. [↑](#footnote-ref-2)